



PRÉVENTION DU TÉLÉTRAVAIL

| Sensibilisation

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL, N'HÉSITEZ PAS À LE CONTACTER



OBJECTIFS

Pour le salarié

- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance et l'application des recommandations d'aménagement et d'organisation au télétravail.

Pour l'employeur

- Le salarié sera informé et sensibilisé sur les risques liés au télétravail, aux enjeux et aux effets encourus sur sa santé.
- L'employeur aura répondu à ses obligations réglementaires (Art. L4121.1)

PUBLIC CONCERNÉ

- Salarié en télétravail

ANIMATION

- L'animation est assurée par un formateur en prévention des risques liés à l'activité physique.

MODALITÉS

Participants

- Groupe de 2 à 8 personnes

Durée de la sensibilisation

- 2h00

Lieu

- Visioconférence / Teams (une procédure sera envoyée par mail pour se connecter)
- Intra entreprise



MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Supports audiovisuels (photos, vidéos...) en partage d'écran.
- Outils interactifs
- Exercices pratiques
- Exposés théoriques illustrés
- Echanges interactifs et participatifs

VALIDATION

Un aide-mémoire technique ainsi qu'une attestation de participation seront remis ou envoyés à chaque participant à l'issue de la sensibilisation.



HumanCaire
Votre investissement prévention

www.gims13.com

© Gims - Septembre 2025

Siège social : 18 rue de la République - 13001 Marseille

Tel : 04 91 14 32 14 - info@gims13.com